

publica



La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N° 2 – Novembre 2017

Contenu

02 Editorial

03 Gros plan sur...

06 Au fait, connaissez-vous...?

11 Quand je serai à la retraite...

12 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

05 Nouveau responsable du service Prévoyance

05 Visite de découverte professionnelle chez PUBLICA

05 Nouveaux membres de la Commission de la caisse

07 Assouplissement des modalités de remboursement des versements anticipés obtenus pour la propriété du logement

07 Concernant votre déclaration d'impôts

07 Dates de versement des rentes de PUBLICA

07 Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année

08 Améliorez vos futures prestations

10 Prestations de prévoyance et partenariat de vie

10 Séminaires sur la prévoyance



Chère lectrice, cher lecteur,

Retour à la case départ après le rejet par les électeurs de la réforme Prévoyance vieillesse 2020! Chacun a son avis, moi compris, mais on est tous d'accord: il faut des idées et il y a nécessité à agir. Reste à trouver un nouveau consensus politique qui tienne devant le peuple.

La nouvelle situation ne change rien pour PUBLICA. Le taux de conversion LPP, une variable qui a pris une

dimension politique ces dernières années et dont il nous faut tenir compte dans le compte témoin LPP, reste de 6,8%. Tant que les prestations réglementaires de PUBLICA seront plus élevées que les prestations LPP minimales, le taux de conversion LPP (trop haut d'un point de vue actuariel) n'engendrera, pour PUBLICA, aucune lacune de financement supplémentaire. PUBLICA s'en tiendra donc à sa politique en retenant des paramètres solides et aussi réalistes que possible. Pour PUBLICA, le taux de conversion est fonction de l'espérance de vie et du taux d'intérêt technique (taux d'escompte des rendements futurs sur les placements). Ces prévisions se fondent sur des critères scientifiques. Si les rendements attendus restent bas pour cause de faiblesse des taux d'intérêts et que l'espérance de vie continue d'augmenter, il faut adapter le taux de conversion en conséquence. PUBLICA n'est pas la seule à suivre cette logique: on observe que toutes les grandes caisses de pensions (enveloppantes) abaissent leur taux de conversion.

Pour les assurés de PUBLICA, c'est donc le taux de conversion propre à la caisse, et non le taux de conversion LPP, qui est décisif. Il y a déjà quelques mois que le projet d'abaissement a été annoncé. Les modalités d'amortissement, notamment pour les assurés les plus âgés, sont actuellement au centre des négociations entre partenaires sociaux. Les décisions, qui pourraient différer légèrement d'une caisse à l'autre, seront communiquées dès leur adoption définitive.

Dieter Stohler

Directeur de PUBLICA

Entretien avec la nouvelle présidente de PUBLICA, Prisca Grossenbacher-Frei



Prisca Grossenbacher-Frei

Madame Grossenbacher-Frei, quelle est votre vision pour PUBLICA?

Avec une somme au bilan de presque 38 milliards de francs et plus de 100 000 personnes assurées et bénéficiaires de rentes, PUBLICA est la plus grande caisse de pensions de droit public de Suisse. Elle a donc valeur d'exemple pour tout le secteur de la prévoyance professionnelle. Il faut continuer sur cette voie en montrant que PUBLICA parvient, en dépit de tous les impératifs économiques et compte tenu de l'évolution démographique, à garantir durablement les rentes. Cela suppose que la Commission de la caisse assume ses responsabilités d'organe de conduite stratégique suprême de PUBLICA et qu'une gestion des affaires professionnelle, efficace et sans lourdeurs inutiles reste garantie.

Quels objectifs souhaitez-vous atteindre au cours de votre présidence?

Les deux années où je serai présidente, voire les quatre années si l'on inclut les deux années de vice-présidence, passeront vite. Il faut davantage de temps pour atteindre de nouveaux objectifs d'envergure. Il s'agira donc de progresser résolument en ce sens et de s'attacher à développer la stratégie. A court terme, la priorité est d'abaisser le taux d'intérêt technique et de réaliser une transition équilibrée vers un taux de conversion plus faible. J'aurai à cœur de donner à la Commission de la caisse

les moyens de prendre en temps et en heure les décisions nécessaires à la bonne santé de PUBLICA. Cela suppose une bonne préparation des bases de décision et des réunions, mais aussi cette culture du dialogue constructive et axée sur la recherche de solutions à laquelle j'accorde une importance particulière.

Que va changer, pour la Commission de la caisse, le fait qu'elle aura pour la première fois une femme à sa tête?

Ma personnalité peut et doit influencer le travail de la Commission de la caisse et les relations avec le Comité directeur et les collaborateurs de PUBLICA. Le fait que je sois une femme fait partie intégrante de mon identité et me définit au même titre que mes traits de caractère, mes convictions, ma formation et l'expérience que j'ai acquise. J'ai été à plusieurs reprises la première femme dans une fonction donnée et souvent la seule femme à siéger dans un comité. Lorsque mes enfants étaient encore petits, j'ai travaillé à temps partiel, ce qui ne m'a pas empêché de viser et d'assumer

des fonctions de conduite. A l'époque, ça n'allait vraiment pas de soi; il fallait savoir se montrer persuasive et être capable de s'imposer. Ces traits de caractère trouveront sans doute aussi à s'exprimer dans la collaboration collégiale au sein de la Commission de la caisse.

Que va changer, pour les personnes assurées, le fait que la présidente soit une représentante des employés?

Dans une large mesure, les préoccupations des employeurs et des employés représentés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA sont concordantes. Les deux parties souhaitent que PUBLICA soit administrée de manière efficace pour un coût faible et attendent une performance optimale avec un contrôle strict des risques. Mais les intérêts peuvent aussi diverger. La garantie de rentes stables, par exemple, est avant tout une aspiration des employés. Actuellement, c'est la question de la contribution des employeurs aux mesures d'amortissement de l'abaissement du taux de conversion qui est au centre des discussions. Sur ce dossier, la représentante des employés que je suis s'efforcera de sensibiliser la Commission au respect de leurs intérêts, tout en restant dans les limites de la neutralité à laquelle je suis tenue en tant que présidente.

Le 2^e pilier a-t-il un avenir?

Il le faut, tout simplement. Le 2^e pilier constitue l'un des éléments fondamentaux du système suisse des trois piliers qui a fait ses preuves et qu'il convient de préserver à tout prix. C'est aux politiques d'y veiller. Pour autant, les réalités sociales et économiques ne peuvent ni ne doivent être occultées. La votation populaire du 24 septembre 2017 a ruiné les efforts entrepris et mis le monde politique au pied du mur.

Qu'en est-il de PUBLICA?

Actuellement, PUBLICA est solide. Les frais administratifs, qui s'élèvent à 181 francs par personne, sont faibles et le taux de couverture moyen s'établit à 102,9% (état fin 2016). PUBLICA a pu, dans une large mesure, amortir sur ses propres réserves les deux dernières baisses du taux de conversion réalisées en 2012 et en 2015. Que l'amortissement complet de la prochaine baisse soit impossible est certes fâcheux, mais on ne saurait le reprocher à PUBLICA. L'allongement de l'espérance de vie et la faiblesse des taux d'intérêts sont des facteurs que nous ne pouvons pas influencer mais qui nous obligent à abaisser une nouvelle fois les paramètres techniques, et ce, afin de contrer, notamment, la redistribution qui s'opère des actifs vers les retraités.

Que répondez-vous à vos enfants lorsqu'ils vous demandent comment préparer leur retraite?

Qu'ils doivent avoir confiance dans le premier et le deuxième piliers, sans pour autant négliger le troisième pilier. Et surtout, je leur dis d'investir leur énergie et leur temps dans la formation continue et dans la formation professionnelle et de diversifier leurs expériences professionnelles. Les personnes au bénéfice d'une bonne formation ont de meilleures opportunités dans le monde du travail et sont plus épanouies dans leurs fonctions.

Quelles évolutions de la société trouvez-vous préoccupantes?

D'une part, le manque de sens des responsabilités que l'on constate souvent. En cas de difficultés, beaucoup de gens attendent des autres qu'ils résolvent leurs problèmes. Et d'autre part, l'individualisation croissante de la société. Nombreux sont ceux qui relèguent au second plan des principes de base comme la solidarité et la responsabilité au service de l'intérêt commun.

Et qu'est-ce qui vous rend confiante?

Le fait que, fort heureusement, beaucoup de gens ne sont pas comme ça. Ils réfléchissent d'eux-mêmes à la manière dont ils entendent se préparer et être «prévoyants» dans toutes les circonstances de leur vie et si quelque chose va de travers, ils se relèvent et se donnent les moyens de prendre un nouveau départ.

Le mot de la fin vous appartient...

Je me réjouis d'exercer les fonctions de présidente de la Commission de la caisse pendant deux ans, puis celles de vice-présidente pendant les deux années suivantes. Membre de longue date de la Commission de la caisse, du Comité pour la politique de prévoyance et le droit que je préside et du Comité en charge des paramètres techniques, j'ai eu tout le loisir d'approfondir ma connaissance de PUBLICA et de son domaine d'activités. J'envisage la présidence comme la suite logique, à la fois belle et pleine de défis, de mon engagement en faveur de cette solide caisse de pensions, d'une juste répartition des charges entre jeunes et vieux, entre employés et employeurs et par conséquent, en faveur de la garantie des rentes à long terme. Et puis, je suis tout particulièrement heureuse à l'idée de poursuivre ma collaboration avec mes collègues de la Commission de la caisse et d'avoir désormais davantage de contacts avec le Comité directeur et les collaborateurs de PUBLICA.

Bref portrait

Prisca Grossenbacher-Frei est juriste et vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Elle est représentante des employés au sein de la Commission de la caisse depuis juillet 2009.

Elle assurera la présidence de l'organe suprême de PUBLICA au cours des deux premières années de son mandat de quatre ans (1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2021) puis la vice-présidence, également pour deux ans. Prisca Grossenbacher-Frei est mariée et mère de deux enfants adultes.



Nouveau responsable du service Prévoyance

Le 1^{er} août 2017, Iwan Lanz est devenu responsable du service Prévoyance et membre du Comité directeur de PUBLICA. Cet expert diplômé en assurances de pension de 46 ans dirigeait depuis le 1^{er} septembre 2013 le service Gestion du marché de PUBLICA et assumait parallèlement, depuis le 1^{er} mars 2014, les fonctions de responsable suppléant du service Prévoyance. Iwan Lanz avait déjà travaillé pour PUBLICA de 2003 à 2012 en tant que responsable de l'Actuariat. Avant de revenir chez PUBLICA il y a quatre ans, il était expert en caisses de pensions chez Aon Hewitt. Iwan Lanz succède à Daniel Burgunder, qui est parti à la retraite fin juillet 2017.



Iwan Lanz

Visite de découverte professionnelle chez PUBLICA



Depuis 2007, PUBLICA forme des jeunes au sortir de l'école aux métiers du commerce, dans la branche Services et administration, ce qui leur permet d'entrer dans la vie professionnelle dotés d'une solide formation au métier d'employé de commerce.

Les 25 avril et 23 mai 2018, nous donnerons aux élèves la possibilité de venir découvrir la formation d'employé de commerce. Ces après-midis d'information, qui dureront de 13h30 à 16h30, visent à présenter ce profil professionnel, à expliquer comment se déroule cet apprentissage de trois ans au sein de PUBLICA et à donner de précieux conseils pour qui souhaite poser sa candidature.

Les élèves intéressés peuvent s'inscrire en envoyant un e-mail à bewerbung@publica.ch ou en ligne, sur le site Internet de PUBLICA, en joignant à leur inscription une lettre de motivation dans laquelle ils se présentent et précisent ce qui les attire dans le métier d'employé de commerce.



Vous trouverez de plus amples informations sur les places d'apprentissage disponibles chez PUBLICA sur

publica.ch › Qui sommes-nous? › Travailler pour PUBLICA › Places d'apprentissage. La langue de formation est l'allemand.



Commission de la caisse PUBLICA: élection du représentant des employeurs au sein de la circonscription électorale II pour les années 2017 à 2021

Le Conseil des EPF a élu la personne qui représentera les employeurs des unités administratives décentralisées pendant quatre ans, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021, au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. C'est Dieter Künzli, responsable du secteur Finances et personnel dans l'état-major du Conseil des EPF, qui siégera désormais au sein de cette commission.

Commission de la caisse PUBLICA: élection du représentant des employeurs au sein de la circonscription électorale III pour les années 2017 à 2021

Les employeurs des organisations affiliées ont réélu leur représentant actuel, Kurt Buntschu, chef du personnel de la Croix-Rouge suisse, pour un mandat de quatre ans couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021.



Plus d'informations sur

publica.ch › Qui sommes-nous? › Organisation › Commission de la caisse › Membres (mandat en cours: du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021)

Philippe Richard

Directeur de l'Institut fédéral de métrologie METAS



Philippe Richard

A quoi ressemble votre poste de travail?

Mon poste de travail se trouve dans un bureau équipé d'une grande table pour les réunions et d'une table de bureau qui me permet de travailler tant en position assise que debout. Un tableau où figurent des fleurs aux couleurs vives est suspendu à l'un des murs. Bien sûr, les mesures et les activités de METAS ont aussi toute leur place dans mon bureau puisque s'y trouvent également, outre une photographie d'une balance du watt, l'une des expériences destinées à redéfinir l'unité kilogramme, un vieil étalon de résistance électrique, une ancienne balance de précision et des poids étalon. Il y a aussi, depuis peu, une affiche représentant le système international d'unités (SI), la base métrologique qui fait foi dans le monde entier.

Depuis quand travaillez-vous pour l'Institut fédéral de métrologie METAS et pour quelle raison?

Je travaille chez METAS depuis 20 ans. J'ai commencé par diriger le laboratoire Masse qui s'occupe de la réalisation et de la mise en pratique de l'unité kilogramme, puis suis devenu responsable de section, et plus tard de division. En 2007, j'ai été nommé vice-directeur et, en 2012, directeur suppléant. Il y a maintenant un an et demi que je suis à la tête de METAS et de ses 200 collaborateurs.

Comment expliquez-vous à vos enfants (ou à votre cercle d'amis) ce que vous faites?

Je commence souvent par préciser que la métrologie n'a rien à voir avec le temps, qu'il ne faut pas la confondre avec la météorologie. La métrologie est la science et la technique de la mesure. En Suisse, c'est METAS qui s'occupe de tout ce qui trait à ce domaine. METAS définit notamment la masse étalon pour la Suisse, veille à ce qu'elle soit reconnue au niveau international et la met en pratique avec l'exactitude requise. Notre institut met donc à la disposition de l'économie et de la société l'infrastructure métrologique de base. Ses activités dans les domaines de la recherche et du développement ainsi que ses prestations lui permettent de créer les conditions nécessaires pour que l'exactitude des mesures réalisées en Suisse réponde aux attentes de l'économie, de la recherche et de la société. Dans la vie de

tous les jours, chacun est confronté quotidiennement à la métrologie, que ce soit lors de l'achat de légumes, du remplissage de son réservoir d'essence ou d'un traitement médical.

A quoi remarquez-vous que vous vieillissez?

Depuis peu, je dois porter des lunettes pour lire à l'écran ou dans des conditions d'éclairage défavorable. Pour quelqu'un qui n'a jamais porté de lunettes, cela nécessite à la fois un effort et un temps d'adaptation. Durant une courte période de transition, j'ai même diminué le nombre de livres que je lisais tant le port des lunettes m'était inconfortable.

Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

Ma personnalité et mes actions sont, en règle générale, orientées vers le futur. Je suis capable de m'adapter très rapidement aux changements qui interviennent, tant dans ma vie professionnelle que privée. Le respect de soi et des autres constituent pour moi la meilleure recette pour vivre pleinement au présent tout en étant prêt pour les défis à venir.

Assouplissement des modalités de remboursement des versements anticipés obtenus pour la propriété du logement



Jusqu'ici les personnes assurées qui, dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL), avaient obtenu le versement d'avois de prévoyance pour acheter un logement et souhaitaient ensuite le rembourser à leur caisse de pensions, ne pouvaient le faire que par tranches de 20 000 francs minimum.

Afin de faciliter les remboursements, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser ce montant minimum à 10 000 francs au 1^{er} octobre 2017. Cette nouvelle disposition doit inciter les personnes assurées à effectuer plus de remboursements, le but étant qu'elles disposent d'un avoir de prévoyance plus élevé au moment de leur départ à la retraite.



Plus d'informations sur

publica.ch › [Votre prévoyance](#) › [Sélectionnez votre caisse de prévoyance](#) › [La prévoyance, thème par thème](#) › [Propriété du logement](#)



Concernant votre déclaration d'impôt

En janvier 2018, PUBLICA vous enverra l'attestation de rentes dont vous avez besoin pour remplir votre déclaration d'impôt.



Dates de versement des rentes de PUBLICA

En 2018, le versement des rentes ne subira aucun changement: les prestations seront toujours portées au crédit du compte bancaire ou postal des bénéficiaires de rentes ayants droit au plus tard le 10 du mois.



Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année

La dernière semaine de l'année 2017, vous pourrez nous joindre du mercredi 27 décembre au vendredi 29 décembre aux heures habituelles.

Début 2018, nous serons de nouveau à votre disposition dès le lundi 8 janvier 2018.

Améliorez vos futures prestations

Les rachats et les cotisations d'épargne volontaires sont les deux moyens dont disposent les personnes assurées pour améliorer les prestations qui leur seront versées dans le cadre du 2^e pilier et, par ailleurs, optimiser leurs impôts. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur publica.ch.



Comme la plupart des personnes assurées se penchent sur ces questions plutôt en fin d'année, nous croyons utile de vous informer dès à présent des démarches à entreprendre si vous souhaitez exploiter l'une ou l'autre de ces possibilités.

Rachat

Vous procédez à un rachat lorsque vous versez en une seule fois à PUBLICA un montant donné (versement unique), à la date de votre choix. Chez PUBLICA, les rachats effectués, intérêts compris, sont intégralement pris en compte dans le calcul des prestations de vieillesse et de survivants et partiellement dans celui des prestations d'invalidité. Vous pouvez donc effectuer un rachat lorsque votre prévoyance comporte une lacune de couverture et que les conditions énoncées par le droit de la prévoyance sont remplies. Quel que soit le cas, il convient toujours de vérifier si un rachat est possible et judicieux et, le cas échéant, pour quel montant.

Cotisations d'épargne volontaires

Les cotisations d'épargne volontaires sont des déductions opérées chaque mois sur votre salaire, au profit de votre prévoyance vieillesse.

Le montant des déductions possibles et les délais que vous devez respecter sont définis dans votre règlement de prévoyance. Les cotisations d'épargne volontaires, intérêts compris, sont intégralement prises en compte dans le calcul de la rente de vieillesse. En cas d'invalidité, l'avoir épargné est soit versé sous forme d'indemnité unique en capital à la personne présentant une invalidité totale ou partielle, soit immobilisé en vue de l'augmentation de sa future rente de vieillesse. Lorsque l'avoir est restitué à des survivants ayants droit, il l'est toujours sous forme d'indemnité unique en capital. Si vous souhaitez verser des cotisations d'épargne volontaires, veuillez vous adresser à votre service du personnel.

Nous vous invitons à inclure les éléments suivants dans votre réflexion:

– Rachats et cotisations d'épargne volontaires

n'ont aucun effet sur d'éventuels versements dans le cadre du 3^e pilier.

- Rachats et cotisations d'épargne volontaires peuvent être déduits des impôts. En cas de rachats, des attestations fiscales sont délivrées. Quant aux cotisations d'épargne volontaires, elles figurent sur les certificats de salaire.
- Le taux d'intérêt utilisé pour calculer les intérêts sur les rachats et cotisations d'épargne volontaires est le même que celui servant à rémunérer le reste de votre avoir de prévoyance.

Rachat d'ici fin 2017

1. Si vous avez décidé d'effectuer un rachat, il vous faut, avant même d'effectuer votre versement, envoyer à PUBLICA le formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», dûment complété et signé. PUBLICA en a besoin pour se conformer aux dispositions légales applicables. Vous trouverez ce formulaire sur publica.ch, à la rubrique Votre prévoyance › La prévoyance, thème par thème › Rachat. Si vous préférez, vous pouvez aussi demander à votre conseiller ou conseillère à la clientèle de vous l'envoyer.

2. Vous devez ensuite verser le montant de votre rachat jusqu'au 15 décembre 2017, dernier délai. La loi interdit à PUBLICA d'établir une attestation fiscale au titre de l'année 2017 pour les paiements (les rachats) qui lui parviendraient à compter du 1^{er} janvier 2018 inclus. Si le montant du rachat est versé avant la remise du formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», le formulaire, dûment complété et signé, doit parvenir à PUBLICA dans les 30 jours qui suivent le paiement, sans quoi PUBLICA retourne les fonds versés, sans intérêts.

3. Veuillez enfin vous assurer que toutes les données requises sont bien mentionnées:

Objet du paiement

Nom, prénom et numéro de sécurité sociale (n° SS) de la personne assurée
Motif du paiement: rachat

Adresse de paiement

Paiement en faveur de la:
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Institution collective PUBLICA, 3007 Berne
N° IBAN: CH95 0900 0000 3022 8137 9
BIC POFICHBEXX

Exemples d'épargne volontaire

Hypothèses: plan standard de la Confédération, taux d'intérêt projeté de 1%, paramètres en vigueur en 2017

Age: 30 ans, gain assuré: CHF 60 000, avoir de vieillesse: CHF 50 000
Rente mensuelle projetée à l'âge de 65 ans sans cotisations d'épargne volontaires 2'981
Rente mensuelle projetée à l'âge de 65 ans avec des cotisations d'épargne volontaires de 2% 3'225

Augmentation de la rente d'env. 8,2%

Age: 40 ans, gain assuré: CHF 80 000, avoir de vieillesse: CHF 200 000
Rente mensuelle projetée à l'âge de 65 ans sans cotisations d'épargne volontaires 4'008
Rente mensuelle projetée à l'âge de 65 ans avec des cotisations d'épargne volontaires de 2% 4'230

Augmentation de la rente d'env. 5,6%

Age: 50 ans, gain assuré: CHF 100 000, avoir de vieillesse: CHF 400 000
Rente mensuelle projetée à l'âge de 65 ans sans cotisations d'épargne volontaires 4'545
Rente mensuelle projetée à l'âge de 65 ans avec des cotisations d'épargne volontaires de 2% 4'708

Augmentation de la rente d'env. 3,6%

Les valeurs sont susceptibles de varier sensiblement selon les cas considérés et les hypothèses retenues. Vous pouvez calculer la valeur ajoutée apportée, dans votre cas, par les cotisations d'épargne volontaires en effectuant une simulation sur notre site (p.ex. au moyen de la simulation en vue d'une entrée) ou vous adresser, si vous le préférez, à votre interlocuteur personnel chez PUBLICA.



Vous avez des questions?

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en savoir plus. Vous trouverez le nom de votre interlocuteur chez PUBLICA sur publica.ch › Votre prévoyance › Sélectionnez votre employeur ou votre caisse de prévoyance › Votre interlocuteur.

Sur publica.ch, vous trouverez par ailleurs des notices explicatives relatives aux versements uniques (rachats) et aux cotisations d'épargne volontaires.



Prestations de prévoyance et partenariat de vie



A l'évidence, le partenariat de vie ne cesse de gagner en importance par rapport au mariage et au partenariat enregistré. Par partenariat de vie, on entend une communauté de vie, comparable au mariage, entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe qui ne sont ni mariées, ni liées par un partenariat enregistré.

Si la personne assurée vient à décéder, son ou sa partenaire a droit à une rente de partenaire dans les cas suivants:

- Il ou elle a au moins 40 ans et a partagé la vie de la personne assurée de manière ininterrompue au minimum pendant les cinq dernières années qui ont précédé le décès de cette dernière.



Plus d'informations sur

publica.ch › Votre prévoyance › Sélectionnez votre caisse de prévoyance › La prévoyance, thème par thème › Entrée › Notice explicative «Droit à la rente de partenaire, y compris contrat»

publica.ch › Votre prévoyance › Sélectionnez votre caisse de prévoyance › Aperçu: bases légales / règlement de prévoyance

- Il ou elle doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ayant droit à une rente d'orphelin.

Un éventuel droit à des prestations de prévoyance présuppose en outre que l'original d'un contrat de partenariat dûment signé par les deux partenaires nous ait été remis du vivant de la personne assurée. La rente de partenaire est calculée de la même manière que la rente de viduité.



Séminaires sur la prévoyance

Le monde de la prévoyance professionnelle est complexe. S'y retrouver et prendre les bonnes décisions n'est pas toujours facile. C'est avec plaisir que nous vous proposons notre aide.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux cours en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.



Nous avons éveillé votre intérêt?

Vous trouverez la description détaillée et la date des prochains séminaires ainsi que les conditions d'inscription sur publica.ch › Sélectionnez votre caisse de prévoyance › Cours.

Les personnes assurées auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.

Jacqueline Morard

Secrétaire à l'EPFL

Vice-présidente de l'Assemblée des délégués de PUBLICA



Jacqueline Morard

A la rentrée universitaire, une grande foule se déplace du métro vers l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) et l'UNIL (Université de Lausanne). Ce sont, entre autres, les étudiants qui arrivent en masse après une longue pause estivale. Il me semble qu'ils sont de plus en plus jeunes. Ou c'est moi qui vieillis?

Quand j'avais à peu près leur âge, j'étais en apprentissage d'employée de commerce auprès d'un secrétariat d'associations professionnelles à Zurich. C'est à ce moment-là que la LPP est entrée en vigueur. Mon patron, qui était très prévoyant et qui avait suivi ce projet de près, m'a affiliée à la caisse de pension alors que je n'avais que la vingtaine. Il a pris à sa charge la totalité des cotisations. Je n'en comprenais pas très bien la raison puisque l'affiliation n'était obligatoire qu'à partir de 25 ans. De plus, la retraite ne m'intéressait pas vraiment; ça me semblait tellement loin.

Et hop, un saut dans le temps et on se retrouve à nouveau à la rentrée universitaire, de retour à la réalité. A l'EPFL, je m'occupe d'un laboratoire de recherche qui compte environ 50 collaborateurs. Je suis également membre de l'Assemblée d'Ecole depuis 2012 et du Conseil de Faculté des Sciences de Base. En tant que présidente de la section EPFL de l'APC (Association du personnel de la Confédération) et vice-présidente de l'Assemblée des Délégués de PUBLICA, je suis souvent confrontée à la

problématique du 1^{er} et du 2^e pilier. L'APC joue un rôle important en tant que partenaire social de la prévoyance du personnel de la Confédération et conseille ses membres dans ce domaine également. C'est ce que je suis, entre autres, amenée à faire «sur le terrain».

Je commence à faire mes petits calculs aussi, dans la perspective de ma future retraite. Comme j'ai travaillé durant plusieurs années à temps partiel pour m'occuper de nos enfants, mon capital de prévoyance n'est pas très élevé. La rente AVS à elle seule serait insuffisante pour vivre, mais en la complétant avec le 2^e pilier, je peux envisager sereinement ma retraite, sans faire de folies évidemment! Soigner ma maison et mon jardin en été, récolter les fruits et les légumes «plus que bio» (ils ne sont pas traités du tout): ce sont mes passe-temps préférés.

Sans oublier les petits repas en famille et avec les amis, même si parfois je dois les préparer un

peu à l'improviste! J'espère avoir la santé pendant bien longtemps pour pouvoir m'adonner à mes loisirs et au sport quand je serai à la retraite. Je pratique le karaté depuis l'âge de 6 ans; ce n'est plus vraiment un sport pour moi tant il fait partie de ma vie. J'aime également faire de longues promenades avec mes chiens. Je rêve aussi de voyager dans les pays chauds quand il fait froid en Suisse. Mais surtout, le plus important dans ma vie sont la santé et l'amour. On dit que «l'argent ne fait pas le bonheur... mais il y contribue». C'est pourquoi je milite pour de bonnes conditions sociales et des rentes équitables.



PUBLICA est à votre service.

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi sur votre certificat personnel ou votre attestation de rentes (voir contact) et sur publica.ch, à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Nous sommes également à votre disposition si vous préférez nous rencontrer pour un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous, par e-mail ou par téléphone, suffisamment à l'avance, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Le vendredi: de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h00

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Ursina Barandun
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
ursina.barandun@publica.ch

Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Création de la mise en page

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

Crédit photographique

Shutterstock
Beat Schweizer

Traduction

Florence Rivière (français)
Silena Bertolino (italien)
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Impression

Swissprinters AG, Zofingue

Tirage

Allemand: 33 100 ex. / français: 8 400 ex. / italien: 2 400 ex.
ISSN 2296-6609
Magazine semestriel
Berne, novembre 2017

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne
T +41 (0)58 485 21 11
F +41 (0)58 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch

